

Or, la Commission Plumptre a fait quelques rapports, a vérifié sur place, a déterminé qu'il y avait dans ce domaine des irrégularités, que certaines choses ne tournaient pas rond, et elle a fait son rapport. Chaque membre du comité spécial chargé d'étudier ce problème a été à même de prendre connaissance de certaines recommandations contenues dans les rapports de cette commission.

Or, madame le président, il est arrivé que même après tout cela le Parlement a été saisi de la question, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a été saisi d'un problème excessivement grave, savoir que tout ne fonctionnait pas comme cela devrait fonctionner. Alors, le Parlement a été saisi d'une motion à l'effet qu'un comité spécial devait être chargé d'examiner le problème dans toute son ampleur et de faire rapport à la Chambre à la date déterminée à l'avance, soit le 16 décembre 1974.

Au sujet de cette commission dont je parlais il y a instant, soit la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, je dirai pour ma part que j'ai examiné soigneusement les recherches qui avaient été faites, de même que les plaintes précises des consommateurs pour que la Commission soit justifiée de faire rapport. A la suite de toutes ces lectures, j'en suis venu à conclusion que la loi sur la commercialisation des produits de la ferme au Canada, dont l'expérience première était dans le domaine des œufs, n'a pas été de nature à nous encourager réellement. Alors, afin d'éviter que dans d'autres secteurs il y ait des effets aussi spectaculaires, qu'on se décourage et qu'on abandonne l'application de cette loi, il fallait absolument faire quelque chose.

Je me rappelle fort bien, madame le président, que lorsque l'OCCO a été formé à la suite de l'adoption du bill C-176, des instances ont été faites à l'effet que les membres de cet office étaient uniquement des producteurs, des gens intéressés au domaine de la production, et qu'on avait négligé, pour des raisons que j'ignore, de nommer également des représentants du secteur de la consommation, alors que le ministre, grâce à cette loi, avait le pouvoir de nommer deux ou trois membres de cet office comme représentants du secteur de la consommation. Même s'il y avait eu deux membres du secteur de la consommation, est-ce qu'on aurait réellement obtenu de meilleurs résultats? C'est une question qu'on est en droit de se poser.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est 5 heures de l'après-midi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; le député de York-Simcoe (M. Stevens)—Les Finances—La réduction de l'assiette fiscale pour 1975 en raison de l'indexation; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Canadien National—Les intentions de la compagnie quant à l'indexation des pensions des retraités; le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek)—La Fonction publique—Demande de négociations gouvernementales-syndicales pour chaque secteur—

Forces marémotrices de Fundy

La question de l'établissement d'un conseil des relations ouvrières.

● (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motions et les bills publics.

M. Lefebvre: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il avait été question que nous renoncions à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais je crois savoir que le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) veut présenter son avis de motion n° 30.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ DE NOUVELLES ÉTUDES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES FORCES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement envisager d'entreprendre toute nouvelle étude qui s'impose pour obtenir les renseignements nécessaires à la construction des barrages permettant de capter l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, conjointement avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et avec l'aide financière de la Corporation de développement du Canada.

—Madame l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui au sujet d'une question particulièrement opportune: la mise en valeur d'autres sources d'énergie, qui nous aideraient à remédier à la pénurie prévue dans la région atlantique du Canada. Je suis vraiment heureux de voir que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) est présent, car il a indiqué, lors de débats antérieurs sur la question, que ce n'est pas seulement la région de l'Atlantique qui appuie ce genre d'entreprise, mais que même l'Ontario veut nous aider à tenter d'exploiter ce que l'on pourrait peut-être considérer comme une source d'énergie utopique, mais qui pourrait se révéler avantageuse au pays tout entier.

Je dirai d'abord qu'il est difficile, de nos jours, de trouver un mode d'exploitation des ressources énergétiques qui soit non polluant et non inflationniste. Pourtant, c'est exactement le cas pour l'énergie marémotrice. Nous sommes particulièrement chanceux, dans les provinces de l'Atlantique, car si, pendant un temps, l'on a cru impossible de mettre en valeur nos ressources qui seraient utiles pour nous et pour tout le pays, on a découvert depuis que bon nombre de possibilités devenaient probables, voire près de se réaliser, dans certains cas.

J'ai été très heureux d'apprendre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) avait annoncé dernièrement la mise au point de nouveaux réseaux devant permettre la transmission d'énergie de la rivière Churchill, à Terre-Neuve, à la province de Québec, par suite des perfectionnements apportés au réseau de la région atlantique et des dispositions qui seront prises pour l'établissement d'un câble sous-marin entre la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard